



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 50764

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que les aides sociales pour les personnes âgées en maison de retraite ont été calculées à une époque où la plupart des personnes accueillies étaient valides. Depuis lors, la moyenne d'âge s'est beaucoup élevée, ce qui multiplie les handicaps lourds (malades grabataires, maladie d'Alzheimer...). La tarification des aides n'ayant pas été réévaluée en conséquence, le budget des maisons de retraite ne permet plus d'assurer le maintien d'une bonne qualité des soins. C'est moralement inacceptable car notre société a le devoir d'accompagner au mieux les générations qui nous ont précédés. De même, la prestation spécifique dépendance se révèle inadaptée car, après trois ans, elle ne bénéficie encore qu'à 10 % des personnes âgées concernées. De plus, son niveau moyen, 3 400 francs par mois, n'assure pas réellement la couverture des soins à domicile qu'entraîne la dépendance. Elle souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à de telles carences.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50764

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5215